

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY (absente représentée) - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO (absente au point 1 et aux points 16 à 20) - MM. SARTHOU (absent représenté) - TRIGANCE (absent au point 1 et aux points 17 à 20) - BENSALID (absent au point 1 et aux points 17 à 20) - OLIVEIRA (absent au point 1 et aux points 17 à 20) - Mme BIENVENU (absente représentée) - M. AUDEBERT (absent représenté) - Mmes AMORÉ - POIRIER (absente au point 1 et aux points 17 à 20).

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations générales sur : les **subventions aux associations pour l'année 2021** ; la **vaccination anti-Covid** ; l'ouverture du **parking municipal Saint-Germain** ; la mise en circulation **des navettes municipales « Neuilly Séniors mobile »**.

L'assemblée adopte à l'unanimité une décision modificative sur le **Budget Ville 2021** relative au versement à la commune d'une subvention de 20 000 € pour l'installation d'un box « mobiltest » pour le dépistage du COVID-19.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, deux subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local** et la **Dotation Politique de la Ville** relative à la **rénovation énergétique de bâtiments communaux**, à hauteur de 80% du montant des dépenses pour les équipements scolaires faisant l'objet de travaux :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021		
	Coût total prévisionnel (HT)	Subvention sollicitée auprès de l'Etat
Groupe scolaire L. Amiard	1 438 995,00 €	1 151 196,00 €
Elémentaire M. Cachin	933 110,00 €	746 488,00 €
Elémentaire J. Jaurès	668 150,00 €	534 520,00 €
Maternelle J. Jaurès	509 105,00 €	407 284,00 €
Total	3 549 360,00 €	2 839 488,00 €
Dotation Politique de la Ville 2021		
Maternelle Les Fleurs	419 635,00 €	335 708,00 €
Elémentaire Pasteur I	556 600,00 €	445 280,00 €
Elémentaire Pasteur II	554 875,00 €	443 900,00 €
Maternelle Pasteur	671 600,00 €	537 280,00 €
Total	2 202 710,00 €	1 762 168,00 €

Les élus prennent acte des bilans 2020, du **Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France** et de la **Dotation de Solidarité Urbaine**.

Mesure de soutien aux restaurateurs et commerçants : l'assemblée accorde à l'unanimité **l'exonération des droits de voirie pour les terrasses** ouvertes et couvertes des bars et restaurants présents sur le territoire communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à signer les actes suivants :

- convention de partenariat avec **ENEDIS** pour la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique ;
- convention de partenariat avec l'association **Neuilly Emmaüs Avenir** relative à la mise en place d'actions en faveur de la solidarité envers les plus démunis ;
- contrat cadre relatif aux prestations de **ventes aux enchères publiques** avec la société AGORASTORE ;
- convention de partenariat avec **l'Amicale du Personnel Communal** dans le cadre de l'adoption de tarifs préférentiels sur les prestations des structures municipales ;
- conventions avec **la Ligue contre le Cancer du 93** relative à la démarche de santé publique et à la prévention liée au tabagisme ainsi que la protection de l'environnement.

A l'unanimité, l'assemblée adopte les modalités d'attribution **des remises de prix du Conservatoire de Musique** au titre de l'année 2020/2021.

A l'unanimité, les élus autorisent les acquisitions suivantes :

- **un emplacement de stationnement** dans le parking situé rue du Berry pour un montant de 4 000 € ;
- **un appartement** situé rue Pierre Brossolette au prix de 110 000 €.

Concernant le personnel communal, l'assemblée approuve à l'unanimité :

- la mise à jour de la **liste des logements de fonction** destinés aux agents communaux ;
- les modifications apportées au **tableau des effectifs** ;
- le **recrutement par voie contractuelle** d'un directeur de la communication et d'un ingénieur énergie.

Information - personnel communal : Procédure de décharge de fonctions engagée à l'encontre de la directrice générale adjointe à la population.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :
Le Maire,
Zartoshte BAKHTIARI